

## AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
SUR LE  
PROJET DU RÈGLEMENT 701-96  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 701 AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS SUR  
LES ESCALIERS EXTÉRIEURS**

**AUX PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 701-96 :**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, du **projet de Règlement 701-96 modifiant le Règlement de zonage 701 afin de modifier les dispositions sur les escaliers extérieurs**, tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 8 mai 2024 à partir de 18 h**, à la salle du conseil située au 660 rue Ellice à Beauharnois;

**QUE** ce projet de règlement a pour objet et conséquence notamment d'interdire, sur les façades donnant sur une voie publique, de construire des escaliers extérieurs conduisant à un niveau plus élevé que le plancher du rez-de-chaussée.

**QUE** ce projet de règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la Ville de Beauharnois;

**QUE** le plan de zonage décrivant le territoire concerné par le projet de règlement 701-96 ainsi que les documents afférents, peuvent être consultés au bureau de la greffière, situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, durant les heures ordinaires de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12 h;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du Conseil désigné par le Conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet;

**QUE** ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** le projet de règlement 701-96 peut être consulté **en cliquant sur le lien au-dessus du présent avis.**

**Donné à Beauharnois, le 1<sup>er</sup> mai 2024**



**Janie Arseneau, greffière**